

La **sécurité routière** :
un moyen pour **réduire** la consommation
de **pétrole** et les émissions de **GES**

AVIS du



**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT**

Présenté à la

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

dans le cadre de la consultation publique

La sécurité routière, ça nous concerne tous !

Rimouski, 14 février 2017

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CREBSL.....	1
2. SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PÉTROLE ET GES.....	2
2.1. AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES, CYCLISTES ET PIÉTONS.....	3
2.2. VITESSE AU VOLANT	4
ANNEXES :	5

1. Présentation du CREBSL

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme qui existe dans la région depuis 1976. Il couvrait le territoire de l'Est-du-Québec et en 1996, à l'instar des autres CRE du Québec, il a redéfini ses limites territoriales pour correspondre à la région administrative du Bas-Saint-Laurent (BSL), les 8 MRC comprises entre Kamouraska et La Matanie, incluant La Matapédia et Témiscouata.

Les dossiers « historiques » du CREBSL portaient généralement sur la forêt et le Saint-Laurent, les thématiques les plus représentatives de la région. Au fil des ans, plusieurs autres dossiers ont retenu l'attention de la communauté régionale selon l'actualité et l'avancement des sujets environnementaux comme l'eau, les aires protégées, les matières résiduelles, l'agriculture, etc. En particulier, les thèmes de l'énergie et du climat sont devenus des priorités du CREBSL ces dernières années. Les développements parfois rapides de plusieurs filières d'énergie (minicentrales, éoliennes, hydrocarbures dans l'estuaire, biomasse, port de Gros-Cacouna, etc.) ont grandement mobilisé les ressources du CREBSL.

S'ajoutant à cela, certains épisodes d'érosion côtière ont été très marquants pour la région, spécialement en décembre 2010. Les risques côtiers sont reconnus comme un des impacts du réchauffement du climat les plus documentés au Québec. En réponse à une sensibilisation grandissante de la population, des élus ainsi que de ses membres et de ses partenaires, le CREBSL a intégré davantage d'interventions reliées au climat et à l'énergie fossile dans ses plus récents plans d'action annuels.

Le RNCREQ et les CRE, des acteurs impliqués en énergie

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, avec diverses consultations telles que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire. Le RNCREQ intervient à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.)

Enfin, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux *Rendez-vous de l'énergie*, au 1^{er} *Forum québécois sur l'Énergie* et enfin via la démarche régionale *Par notre PROPRE énergie* sur la réduction de la consommation de pétrole.

2. Sécurité routière, pétrole et GES

Le CREBSL structure ses commentaires sur l'idée maîtresse de la réduction de la consommation de pétrole et, incidemment, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans la structure de la présente consultation publique, les commentaires du CREBSL se concentreront sur les thèmes de la sécurité routière suivants :

- Aménagement, signalisation et entretien des infrastructures routières
- Cyclistes
- Piétons
- Vitesse au volant

Mais voyons d'abord les fondements derrière cette idée maîtresse.

Réduction de la consommation de pétrole et GES

Les CRE se sont investis depuis plusieurs années dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie sous l'angle de la réduction de notre dépendance au pétrole. Le 19 novembre 2010, la démarche des [Rendez-vous de l'énergie](#) a permis de mobiliser près de 80 décideurs et acteurs socio-économiques de tous horizons au BSL dans le cadre d'un forum régional.

Au plan national, un [forum tenu à Shawinigan en 2010](#) a réuni plusieurs représentants de la région, et plus de 150 organisations au Québec ont signé une [déclaration d'engagement](#).

Depuis 2012, la démarche [Par notre PROPRE énergie](#) poursuit le travail, permettant la mise en place d'une [Table régionale](#) et d'un [plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole](#) (ci-après « plan d'action pétrole », en annexe). Ces initiatives prennent appui sur la réalisation d'un [diagnostic énergétique régional](#) et sur une [étude des retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole](#).

Les CRE ont ciblé l'enjeu du pétrole car ils estimaient que cette approche était de nature à susciter fortement l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. La mission des CRE, rappelons-le, consiste à intervenir sur les scènes régionales. Et en effet, il est possible en tant que région de s'engager dans des actions concrètes à court et à moyen terme pour réduire cette dépendance et lutter contre le réchauffement.

Les axes du plan d'action pétrole visent spécifiquement le transport des personnes et des marchandises et, de façon générale, la réduction de la consommation et la substitution des produits pétroliers par des énergies renouvelables locales.

Des mesures possibles de sécurité routière ont le potentiel de répondre aux objectifs du plan d'action pétrole, et ainsi de se révéler doublement bénéfiques.

2.1. Aménagement des infrastructures, cyclistes et piétons

Les deux premières recommandations du CREBSL touchent à la fois les thèmes, *Aménagement, signalisation et entretien des infrastructures routières, Cyclistes et Piétons*.

L'axe 3 du plan d'action pétrole est consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. L'objectif 3.1, « Adapter l'aménagement des **villes**, des **villages** et des **campagnes** à la mobilité durable », regroupe deux actions auxquelles des mesures de sécurité routière pourraient participer.

- ✓ **Action 3.1.1** : Faire connaître, diffuser et promouvoir les dispositions de l'aménagement favorisant la **mobilité durable** (ex. : outils et guides de bonnes pratiques).

Pour cette première action, la SAAQ et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) peuvent jouer un rôle structurant en outillant les différents intervenants afin qu'en plus des aménagements et infrastructures sous la responsabilité du Gouvernement du Québec, ceux sous la responsabilité de municipalités ou autres favorisent eux aussi la mobilité durable.

RECOMMANDATION 1

Le CREBSL recommande de promouvoir les aménagements routiers et autres dispositions favorisant la **mobilité durable**, de façon à réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES.

Le CREBSL veut aussi souligner l'importance de l'**intermodalité** à l'intérieur de la mobilité durable, c'est-à-dire la complémentarité entre le transport actif et d'autres modes de transports, notamment le transport collectif. C'est pourquoi les mesures pour les cyclistes et piétons doivent aussi faciliter l'intermodalité (ex. : supports à vélo sur véhicules de transport en commun) afin de permettre d'effectuer des trajets grâce à la combinaison de plusieurs modes de transports (ex. : transport actif puis collectif).

- ✓ **Action 3.1.2** : Encourager la réduction de la place accordée à l'**automobile** et promouvoir les aménagements favorisant le **transport actif** (ex. : rues partagées, pistes cyclables).

Cette deuxième action est sans doute la plus porteuse, par son caractère transversal. En améliorant la sécurité routière des personnes pratiquant le transport actif, on peut contribuer à augmenter son utilisation et ainsi réduire l'utilisation de la voiture, donc la consommation de pétrole et les GES en plus d'améliorer le bilan routier.

RECOMMANDATION 2

Le CREBSL recommande de favoriser le **transport actif** dans l'aménagement, la signalisation et l'entretien des infrastructures routières, de façon à réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES.

Pour faire des recommandations spécifiques à ce sujet, le CREBSL réfère la SAAQ à ses partenaires plus spécialisés sur la question, comme l'Association Rimouski Ville Cyclable ou les CRE de régions urbaines (ex : CRE Montréal, Capitale-Nationale ou Estrie), qui présenteront des mémoires étoffés sur la question de la sécurité des cyclistes ou des piétons.

Le CREBSL tient toutefois à souligner l'importance de la sécurité des piétons et des cyclistes en **zone rurale**. En effet, au BSL, la pratique du transport actif en zone moins densément peuplée peut dépendre de mesures de sécurité (ex. : bandes cyclables) en bordure des routes rurales. Il importe donc de tenir compte également de cette réalité dans cette démarche consultative.

2.2. Vitesse au volant

Le CREBSL se penche sur ce thème encore une fois sous l'angle de la réduction de consommation de pétrole et d'émissions de GES. En effet, en plus d'augmenter le risque d'accident, la vitesse au volant augmente la consommation de carburant par kilomètre parcouru.

À titre d'exemple, l'ajustement des limites de vitesse et la réduction de la largeur des voies permettent effectivement de réduire la vitesse des voitures et ainsi réduire leur consommation de carburant. D'autre part, l'aménagement de carrefours giratoires ou de feux synchronisés permet de réduire le nombre d'arrêts-départs, ce qui réduit également la consommation de carburant tout en apaisant la circulation et en améliorant la sécurité.

Le principe de l'**écoconduite** est maintenant utilisé pour désigner l'ensemble des mesures d'utilisation responsable de la voiture (voir les actions 1.1.2 et 1.1.3 du plan d'action pétrole), qui permettent de réduire la consommation de carburant des véhicules.

RECOMMANDATION 3

Le CREBSL recommande l'adoption de modalités et de mesures encourageant l'**écoconduite** et ce, de façon à réduire à la fois le risque d'accident, la consommation de pétrole et les émissions de GES.

Annexes :

Annexe 1 : Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 2015. Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020

Par notre **propre**



énergie

Bas-Saint-Laurent

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
de réduction de la dépendance au pétrole
2013-2020



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
BAS-SAINT-LAURENT

Version approuvée par la Table régionale sur la réduction de la dépendance au pétrole le 2013-03-15
Mise à jour le 2015-03-30

Constat

En ce qui a trait au pétrole, la situation du Bas-Saint-Laurent, par son éloignement des grands centres, induit une consommation élevée de cette énergie non renouvelable. Concrètement, cela se traduit avant tout par une utilisation intensive des automobiles et des camions légers pour le transport de personnes, et un grand besoin de transport pour acheminer les marchandises. De plus, le mazout est largement utilisé pour le chauffage des institutions, commerces et industries.

Opportunités

Heureusement, le Bas-Saint-Laurent détient des expertises variées et de qualité qui lui permettraient de passer rapidement à l'action pour réduire sa dépendance au pétrole. La région dispose d'un grand potentiel de production d'énergies renouvelables, notamment en éolien et en biomasse de chauffe communautaire. Plusieurs initiatives en transport en commun intra et inter MRC sont en opération.

Démarche du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

À l'initiative du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), une vaste démarche visant une réduction de notre dépendance au pétrole à des fins énergétiques a été entreprise depuis trois ans. Elle est financée par le Fonds Vert du Gouvernement du Québec et le Centre québécois d'action sur les changements climatiques.

En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'émancipation des régions face au pétrole offre à celles-ci un grand potentiel de mobilisation, puisqu'elles détiennent plusieurs opportunités de solution qui sont des leviers de développement.

C'est donc à l'invitation de son Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) que la région s'est fermement engagée dans une démarche pour se positionner en leader de la réduction de la dépendance au pétrole.

Ce plan d'action vise donc à outiller la région afin de mettre en œuvre les éléments de consensus. Cet élan se fera dans un esprit de coopération, en cherchant les synergies entre les acteurs permettant de stimuler toute la capacité d'innovation qui caractérise le Bas-Saint-Laurent.

Objectif 2020 : réduction de pétrole et de GES

L'engagement du Gouvernement du Québec dans la lutte aux changements climatiques est de réduire d'ici 2020 les émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990. La façon la plus efficace de s'attaquer aux émissions de GES est de cibler le pétrole utilisé à des fins énergétiques, principalement dans les transports et le chauffage.

L'objectif général de cette démarche, pilotée par l'ensemble des CRE du Québec, est de **réduire significativement la dépendance au pétrole du Québec d'ici 2020.**

Le Bas-Saint-Laurent s'engage à faire sa part dans cet effort collectif. Selon le diagnostic énergétique régional, c'est l'équivalent de **plus de 420 millions de litres de pétrole** qu'il faut chercher à ne pas consommer ou à substituer par des énergies renouvelables, d'ici 2020.

Principes directeurs

Le CRE BSL a identifié cinq principes devant encadrer nos actions, sur la base des **Rendez-vous de l'énergie**:

- P1.** Doter le Bas-Saint-Laurent d'une vision exprimée par de objectifs ambitieux mais réalistes.
- P2.** Prioriser la réduction de la consommation du pétrole ainsi que l'efficacité énergétique, et ensuite, proposer de énergies renouvelables de substitution.
- P3.** Appuyer la prise de décisions sur des informations crédibles.
- P4.** Diminuer les distances de transport en développant des circuits courts.
- P5.** Orienter les capitaux disponibles vers des projets qui réduisent notre dépendance au pétrole.

Ces principes se situent à un niveau stratégique, et en cela, ils sont transversaux et peuvent servir de fil conducteur entre les actions qui sont inscrites dans le tableau suivant.



Objectif général : Réduire significativement la dépendance au pétrole du Bas-Saint-Laurent d'ici 2020

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
				CT	MT	LT	
AXE 1. TRANSPORT DES PERSONNES							
++	1.1 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de mobilité durable	1.1.1 Proposer et soutenir les initiatives d' écomobilité (covoiturage, autopartage, transport collectif, transport actif, etc.);	P2	X	X		Association Rimouski Ville cyclable (ARVC) Conseil régional de l'environnement (CRE BSL) Ministère des transports du Québec (MTQ)
		1.1.2 Faire la promotion de l'achat de véhicules écoénergétiques (ex : hybrides) et de l'utilisation responsable de la voiture (écoconduite, etc.);	P2, P5				
		1.1.3 Encourager l'implantation d'un environnement favorable au transport actif ;	P2				
		1.1.4 Susciter une collaboration régionale pour établir un réseau de salles de vidéoconférence afin de faciliter les échanges entre acteurs et inciter les organismes à recourir au télétravail ;	P2				
		1.1.5 Demander aux gouvernements fédéral, provincial et municipaux d'investir dans l'électrification des transports dans la région;	P5				
		1.1.6 Élaborer un argumentaire pour justifier des investissements dans le transport ferroviaire et une meilleure desserte régionale;	P3, P5				
		1.1.7 Intégrer les actions des objectifs spécifiques reliés au transport collectif (1.2) et au transport de marchandises (2.1, 2.2 et 2.3) à un plan de mobilité durable .	P1, P3				ARVC, MTQ
+++	1.2 Maintenir et améliorer un système de transport collectif adapté à la faible densité de la population régionale ¹	1.2.1 Évaluer et mettre en place des scénarios pour sécuriser le financement des services existants (intra et inter MRC);	P3, P5	x	x		Conférence régionale des élus du BSL (CRÉBSL) CRE BSL
		1.2.2 Mettre sur pied un centre régional de gestion des déplacements pour coordonner et optimiser les services existants et à développer.	P2, P4				

¹ Intégrer les actions de cet objectif spécifique au Plan de mobilité durable (1.1)

² Pour un horizon à court terme (CT) 2014-2015, à moyen terme (MT) 2015-2017 ou à long terme (LT) 2017-2020.

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
AXE 2. TRANSPORT DES MARCHANDISES							
++	2.1 Contribuer à tirer le plein potentiel de l' intermodalité incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance ¹	2.1.1 Mobiliser les acteurs régionaux pour réclamer des réinvestissements lourds sur les infrastructures portuaires (construction et entretien des ports, dragage);	P1, P5	CT	MT	LT	Port de Gros-Cacouna
		2.1.2 Investir régionalement dans la promotion, l'organisation et le développement des affaires autour des infrastructures existantes, à l'étape de démarchage de projets;	P1, P5	CT	MT	LT	
		2.1.3 Développer des opportunités d'affaires pour le transport maritime de courte distance dans l'Est de l'Amérique du Nord. (en lien avec 2.1.2);	P1, P5	CT	MT	LT	
		2.1.4 Élaborer un mécanisme de coordination avec les régions voisines et les provinces atlantiques pour le transport de marchandises vers les régions-centre;	P1, P4, P5	CT	MT	LT	
		2.1.5 Développer des incitatifs régionaux pour détourner du transport routier vers le maritime ou le ferroviaire afin de protéger les investissements sur les infrastructures routières.	P1, P5	CT	MT	LT	Innovation maritime
+++	2.2 Réduire la consommation de pétrole dans le transport des aliments et des marchandises ¹	2.2.1 Faire une étude pour identifier les ajustements potentiels au système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.);	P1, P2	CT	MT	LT	SEREX, Innov & Export PME
		2.2.2 Créer un maillage des acteurs pour concevoir des circuits courts de transport d'aliments et de marchandises, des lieux d'approvisionnement jusqu'aux lieux de consommation;	P4	CT	MT	LT	CLD Rimouski-Neigette, CRÉBSL, Union des producteurs agricole (UPA), Table de concertation en agroalimentaire
		2.2.3 Encourager sur une base régionale bas-laurentienne la production, l'utilisation et la valorisation d'énergie, de biens et de services ;	P4	CT	MT	LT	
		2.2.4 Sensibiliser les acteurs du secteur des transports et faire circuler l'information sur les meilleures pratiques écoénergétiques dans le transport de marchandises.	P2, P3	CT	MT	LT	
++	2.3 Faire progresser la production de biocarburants en région ¹	2.3.1 Faire l'inventaire et caractériser le potentiel d'utilisation des sources régionales de matières premières (biomasse forestière/urbaine/agricole, etc.);	P3	CT	MT	LT	MAPAQ, UPA, Agence des forêts privées, Syndicat des producteurs forestiers (SPF)
		2.3.2 Colliger et adapter au BSL les études existantes sur les biocarburants (biodiésel, biométhane, bioéthanol) pour le chauffage et le transport routier/ferroviaire/maritime;	P3	CT	MT	LT	
		2.3.3 Encourager la recherche et le développement de biocarburants;	P3, P5	CT	MT	LT	Biopierre, SEREX, Créneau ACCORD Maritime, MTQ, Institut Maritime (IMQ)
		2.3.4 Investir dans les installations régionales de production de biocarburants;	P5	CT	MT	LT	SÉMÉR, CRE BSL, Biopierre, SEREX
		2.3.5 Inciter à l' utilisation des biocarburants.	P2, P3	CT	MT	LT	SÉMÉR

¹ Intégrer les actions de cet objectif spécifique au Plan de mobilité durable (1.1)

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²			Organismes concernés
AXE 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME							
++	3.1 Adapter l'aménagement des villes , des villages et des campagnes à la mobilité durable	3.1.1 Faire connaître, diffuser et promouvoir les dispositions de l'aménagement favorisant la mobilité durable (ex : outils et guides de bonnes pratiques);	P3	CT	MT	LT	CRE BSL, MRC
		3.1.2 Encourager la réduction de la place accordée à l' automobile et promouvoir les aménagements favorisant le transport actif (ex : rues partagées, pistes cyclables);	P2	x	x		
		3.1.3 Mettre en valeur et maintenir les services de proximité et la mixité des usages pour faciliter l' achat local et réduire l'usage des véhicules.	P2, P4	CT	MT	LT	
+	3.2 S'inspirer de l'écologie industrielle (ou économie circulaire) dans l'implantation des bâtiments	3.2.1 Répertorier les matières et énergies disponibles et localiser les opportunités de couplage;	P3	CT	MT	LT	
		3.2.2 Favoriser et mettre en valeur le couplage entre les bâtiments dont les extrants (chaleur, résidus) sont des intrants pour d'autres (ex. : cimenterie et serre).	P2	CT	MT	LT	SADC Kamouraska, Collectivités écologiques du BSL (Co-Éco)
AXE 4. CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, INSTITUTIONNELS ET COMMERCIAUX							
+++	4.1 Diminuer la consommation de mazout pour le chauffage	4.1.1 Établir des incitatifs régionaux à l' écorénovation de bâtiments chauffés au mazout;	P5	CT	MT	LT	
		4.1.2 Faire la promotion des technologies existantes et des meilleures pratiques en efficacité énergétique des bâtiments;	P3	CT	MT	LT	
		4.1.3 Encourager le remplacement du chauffage au mazout par des énergies renouvelables;	P2	CT	MT	LT	Réseau Biomasse, PRELCO, CRE BSL, R+O Énergie, SEREX, SPF
		4.1.4 Offrir de l'accompagnement pour la création de réseaux de chaleur pour le chauffage communautaire des résidences et bâtiments publics;	P2	x	x		
		4.1.5 Réunir l'information dans des outils d' aide à la décision et des bottins de ressources.	P3	CT	MT	LT	CRE BSL, Réseau Biomasse, PRELCO, CRE BSL, R+O Énergie, SEREX, SPF
++	4.2 Développer l'expertise émergente du BSL en biomasse pour remplacer le mazout	4.2.1 Faire la promotion de la filière biomasse (forestière, urbaine, agricole, etc.);	P2	CT	MT	LT	
		4.2.2 Utiliser la biomasse forestière provenant des opérations forestières existantes ;	P3	CT	MT	LT	CRÉ, SEREX, UPA, Groupement forestier de l'est du Lac Témiscouata (GFELT)
		4.2.3 Élaborer un guide adapté à la région de saines pratiques de récolte de la biomasse forestière;	P3	x			CRÉ, SEREX, UPA, GFELT
		4.2.4 Définir et caractériser les différents types de terres agroforestières disponibles (friche, etc.);	P1	CT	MT	LT	MAPAQ, Agence forêts privées, UPA, SPF
		4.2.5 Élaborer une stratégie cohérente d' utilisation des terres pour les cultures énergétiques, afin de préserver le potentiel agroalimentaire et pour contribuer à créer des cycles courts d'énergie;	P2	x			MAPAQ, Agence forêts privées, UPA, SPF, CRE BSL
		4.2.6 Utiliser la biomasse en remplacement du mazout dans le chauffage connexe (ex : acériculture, biomasse urbaine);	P4	CT	MT	LT	
		4.2.7 Faciliter la création de regroupements pour les étapes de séchage, granulation, entreposage, distribution.	P5	CT	MT	LT	CRÉ, SEREX

Priorité	Objectifs spécifiques Les buts que l'on cherche à atteindre	Actions L'action que la Table doit faire pour assurer l'atteinte de l'objectif	Principes visés	Horizon 2020 ²	Organismes concernés
AXE 5. DIVERS					
+++	5.1 Promouvoir la mixité des sources d'énergies de remplacement au pétrole	5.1.1 Publier une grille de priorisation des sources d'énergies renouvelables locales, communautaires et de l'autoproduction;	P3	CT MT LT	RNCREQ, CRE BSL, R+O Énergie
		5.1.2 Élaborer un outil d'aide à la décision pour cibler la bonne source d'énergie au bon endroit ;	P3	x x	
		5.1.3 Ériger une stratégie régionale cohérente et intégratrice de substitution du pétrole basée sur une mixité d'énergies renouvelables de remplacement et en faire la diffusion;	P1	CT MT LT	
		5.1.4 Promouvoir la réduction à la source et l' efficacité énergétique de l'énergie de façon à dégager des <i>négawatts</i> faisant partie intégrante de la stratégie de substitution.	P2	CT MT LT	
+	5.2 Utiliser l' électricité en remplacement du pétrole	5.2.1 Faire des représentations politiques pour demander que la prochaine stratégie énergétique soit élaborée en fonction de la substitution partielle du pétrole par l'électricité;	P3	CT MT LT x x	CRE BSL, partenaires de la Table pétrole
		5.2.2 Étudier les opportunités de transition pour l'utilisation de l'électricité du chauffage vers le transport.	P2	CT MT LT	
++	5.3 Réduire l'usage du pétrole dans l' agriculture	5.3.1 Développer le potentiel de valorisation de la biomasse agricole à des fins énergétiques pour la production de biocarburants (2.3.1) ou en remplacement du mazout (4.2.1, 4.2.4, et 4.2.5);	P2	CT MT LT	UPA, Groupe Méthanex, Biopterre
		5.3.2 Diminuer de la consommation de carburants pétroliers et favoriser l'utilisation des biocarburants (voir 2.3) dans la machinerie agricole .	P2	CT MT LT	
++	5.4 Réduire l'usage du pétrole dans les industries	5.4.1 Adapter au profit des organisations industrielles les actions sur le chauffage des bâtiments (axe 4) et en faire la promotion;	P2	CT MT LT	Tembec Matane
		5.4.2 Élaborer des incitatifs spécifiques aux industries pour la substitution du mazout et la cogénération dans la combustion et les procédés industriels ;	P1	CT MT LT x	
+	5.5 Élaborer une stratégie de mise en œuvre pour ce plan d'action	5.5.1 Faire des représentations pour demander que les politiques gouvernementales en matière d'énergie soient élaborées en fonction de la substitution partielle du pétrole par l'électricité;	P3	CT MT LT	RNCREQ, CREBSL
		5.5.2 Élaborer une stratégie de communication visant à accompagner les changements induits par la mise en œuvre des actions du plan	P1	CT MT LT x x x	

Partenaires principaux :



Centre québécois
d'actions sur les
changements
climatiques

Partenaire régional :



Rédaction et réalisation : Patrick Morin et Luce Balthazar | crebsl@globetrotter.net
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent | 88, St-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski (Qc) G5L 4B5 | 418-721-5711 | www.crebsl.com

Infographie : Luci Côté | luci.cote@c gocable.ca Révision linguistique : Mario Bélanger | mario.belanger@c gocable.ca